

## ORGANISATION

Samedi 29 août : Tableaux Simple Intergenre Benjamin, DH, DD Junior

Dimanche 30 août : Tableaux Simple Intergenre Poussin et SH, SD Cadet

**En cas d'urgence, le jour de la compétition appeler au 06 98 01 43 34**

## LIEU DE LA COMPÉTITION

Gymnase de la Noue, 10 rue du stade de la Noue, 44300 NANTES.

8 terrains dont 4 tapis.

## ARBITRAGE ET RÈGLEMENT

- Juge-arbitre : Linda PAYET (principal) et Oriane DESLANDES (adjoint)
- Le GEO principal est Jean-Yves Martin
- Le téléphone contact du tournoi est le 06 98 01 43 34

Le règlement sera conforme à celui de la FFBAD, et affiché dans la salle. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Une tenue vestimentaire conforme est obligatoire.

## INSCRIPTION

Droits d'engagement : 7 euros

Le nombre de participants étant limité, la priorité sera donnée aux premières inscriptions reçues et accompagnées du règlement.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par mail. La clôture des inscriptions dans un tableau pourra être anticipée dès que celui-ci sera complet.

Aucun remboursement des frais d'engagement ne sera effectué en cas de désistement, sauf sur présentation d'un justificatif.

## RÉCOMPENSES

Des bons d'achat ou lots seront remis aux vainqueurs et finalistes à l'issue de la compétition.

## RESTAURATION

Une buvette (boissons, sandwichs, gâteaux...) sera à votre disposition durant toute la compétition.

## PRÉCISIONS SUR LE TABLEAU DE SIMPLE INTER-GENRE

Dans cette compétition, les tableaux de simple regroupent l'ensemble des participant.e.s, filles et garçons, au sein d'un même tableau. Les matchs peuvent donc opposer indifféremment deux joueurs, deux joueuses ou une joueuse et un joueur qui seront séparé.e.s en série selon leur classement (CPPH). Ce format favorise la mixité, et enrichit les oppositions. Pour les filles cela évite d'avoir des tableaux avec peu de participantes et des écarts de niveau qui peuvent parfois être important.

## REGLEMENT PARTICULIER TDJ DON BOSCO 29 et 30 Août 2026

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses des Pays de La Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il respecte le Cahier des charges pour l'organisation des tournois jeunes dans le département (CD44). Il est autorisé sous le n°26.PDLL.44/TI.D./xxx
2. La Juge Arbitre principale du tournoi est Linda PAYET qui sera assistée de Oriane DESLANDES (JA adjoint). Les décisions de la juge arbitre sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ou joueuse ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
3. Tout.e participant.e doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2025 -2026 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
4. Un.e joueu.r.se sélectionné.e pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.
5. Le tournoi est géré par le logiciel BadNet. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation de la juge arbitre. Les têtes de séries seront désignées suivant le **Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) à la date du jeudi 20 août 2026**. Le tirage au sort aura lieu le **samedi 22 août 2026**.
6. Le tournoi est ouvert aux catégories Poussins/Benjamins/Cadets classés NC à R5 et Juniors classés NC à D7. Les joue.urs.ses des catégories immédiatement inférieures pourront également s'inscrire.
7. Les tableaux de simple **inter-genre Poussin** se joueront le **dimanche 30 août 2026**.  
Les tableaux de simple hommes/dames **Cadet** se joueront le **dimanche 30 août 2026**.  
Les tableaux de simple **inter-genre Benjamin** se joueront le **samedi 29 août 2026**.  
Les tableaux de double hommes/dames **Junior** se joueront le **samedi 29 août 2026**.

8. La date limite d'inscription est fixée au **20 aout 2026**. Les droits d'engagements sont de 7€ pour un tableau. Les inscriptions se font exclusivement par Badnet. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.
9. La priorité sera donnée aux joueurs et joueuses de la Loire-Atlantique (suivant la date de réception). Toutefois, si des joueurs ou joueuses hors département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils/elles pourront être accepté.e.s.
10. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4, avec 2 sortants. En fonction du nombre de joueurs inscrits, certains tableaux pourront présenter des poules uniques de quatre, cinq ou six joueurs. Le premier et le dernier « TOP » pourront aller de 4 à 8 joueurs.
11. Les tableaux de la catégorie Poussins sont disputés sur des terrains spécialement aménagés comme suit : Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain. L'espace situé au-delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain. La longueur de chaque demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94 m. Sur un tel terrain aménagé, la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond. Les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en doubles, comme sur un terrain normal. Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.
12. Une convocation sera adressée par mail au joueur et au référent club avant la date du tournoi si leur compte badnet est convenablement configuré. Les joueurs ne recevant pas cette convocation pourront consulter directement badnet ou ebad (ou pourront contacter le comité d'organisation du tournoi).
13. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout.e joueu.r.se doit être présent.e 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueu.r.se ayant commencé.e la compétition pourra ensuite être appelé.e jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
14. Les matches de poules et les phases éliminatoires seront en auto-arbitrage. Les finales seront également en auto-arbitrage.
15. Tout.e joueu.r.se non présent.e sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré.e forfait par la juge arbitre.
16. Tout.e joueu.r.se désirant s'absenter de la salle devra le signaler à la juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié.e à l'appel de son match.

17. L'évènement concernant des jeunes joueurs et joueuses il y a obligation de présence d'une personne responsable du joueur/joueuse mineur.e (parent ou encadrant de club) et ce toute la durée de la compétition. Cette personne devra se signaler au moment du pointage
18. Le temps de préparation est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
19. Tout Joueur et joueuse se devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
20. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les **RSL DTL 81** pour les joueurs R et D, et les **YONEX Mavis 370** pour les joueurs P ou NC. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
21. Tout joueur et joueuse participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : robe, jupe ou short au-dessus du genou et tee-shirt à manche courte. Les tenues des équipes des comités départementaux ou d'autres évènements sportifs ou extra-sportifs sont interdites.
22. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe) sans boisson, nourriture ni téléphone, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge arbitre.
23. Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les catégories MiniBad, Poussins et Benjamins. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé. Le juge arbitre pourra exclure les entraîneurs du plateau de jeu s'ils ne respectent pas les règles.
24. Chaque participant.e inscrit.e ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort, **le samedi 22 aout 2026**, devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers ou par mel à [secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr) en mettant en copie l'organisation). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif le/la licencié.e s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

25. Le/La licencié.e qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par la juge arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il/elle s'est exposé.e selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
26. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
27. Un représentant majeur devra être sur place tant que le/la joueu.r.se est présent.e dans la salle.
28. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès de la juge arbitre.
29. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
30. Tout joueur et joueuse est susceptible d'être photographié ou filmé pendant le tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur plusieurs supports : site internet, journaux... Sauf demande contraire écrite et signée par le joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et renonciation au droit à l'image.
31. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement, tant pour les joueurs et joueuses que les parents, les conseillers, les entraîneurs.